



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

logement social

Question écrite n° 19799

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur la hausse du coût du foncier en région Languedoc-Roussillon. Il lui demande en conséquence les mesures que le Gouvernement entend prendre afin d'atténuer les difficultés toujours plus graves que doivent surmonter les collectivités locales et plus particulièrement les organismes HLM dans le cadre de leur politique de réserves foncières.

Texte de la réponse

Les collectivités locales disposent de différents outils pour mettre en place une stratégie de maîtrise foncière, notamment le droit de préemption urbain et le droit de préemption urbain renforcé, la procédure de zone d'aménagement concerté, la variation des taux de la taxe foncière sur le bâti et de la taxe foncière sur le non-bâti et la fiscalité de l'urbanisme. Par ailleurs, la loi favorise la création d'un établissement public foncier local, outil intercommunal dont le financement peut être assis sur la taxe spéciale d'équipement, taxe additionnelle aux taxes locales. Le financement d'un tel établissement par l'impôt local est particulièrement adapté lorsque le prix du foncier est durablement élevé dans une région comme le Languedoc-Roussillon, en l'affranchissant des aléas liés à l'attribution de subventions au coup par coup. L'État accompagne les politiques foncières des élus par l'attribution de subventions aux maîtres d'ouvrage dans des conditions privilégiées, notamment pour des acquisitions foncières ou pour la constitution d'un établissement public foncier local. Les moyens prévus actuellement dans le contrat de plan 2000-2006 entre l'État et la région Languedoc-Roussillon sont de plus de 6 millions d'euros pour aider, notamment, la mise en place de politiques d'acquisitions foncières visant à la réalisation de logements sociaux et favorisant la diversité urbaine.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19799

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juin 2003, page 4393

Réponse publiée le : 25 août 2003, page 6677